

Projet éolien de Vallan

Lettre d'information #3

Printemps 2025

LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PROJET A ÉTÉ DÉPOSÉE !

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de me présenter en tant que nouvelle cheffe de projet en charge du développement du projet éolien de Vallan.



J'ai également la joie de vous annoncer le dépôt de la demande d'autorisation environnementale en Préfecture en décembre 2024. Il revient maintenant aux services instructeurs de rendre leur avis sur le projet, en s'appuyant sur un solide dossier d'étude d'impact, détaillé dans cette lettre. La prochaine étape sera la consultation publique, lors de laquelle vous serez invités à exprimer votre avis sur le projet. Nous reviendrons vers vous pour vous annoncer le déroulé de cette consultation.

Par ailleurs, la campagne de financement participatif lancée en juin 2024 a rencontré un grand succès en atteignant son objectif de 89 000 €. Un immense merci à celles et ceux qui ont pris part à cette initiative !

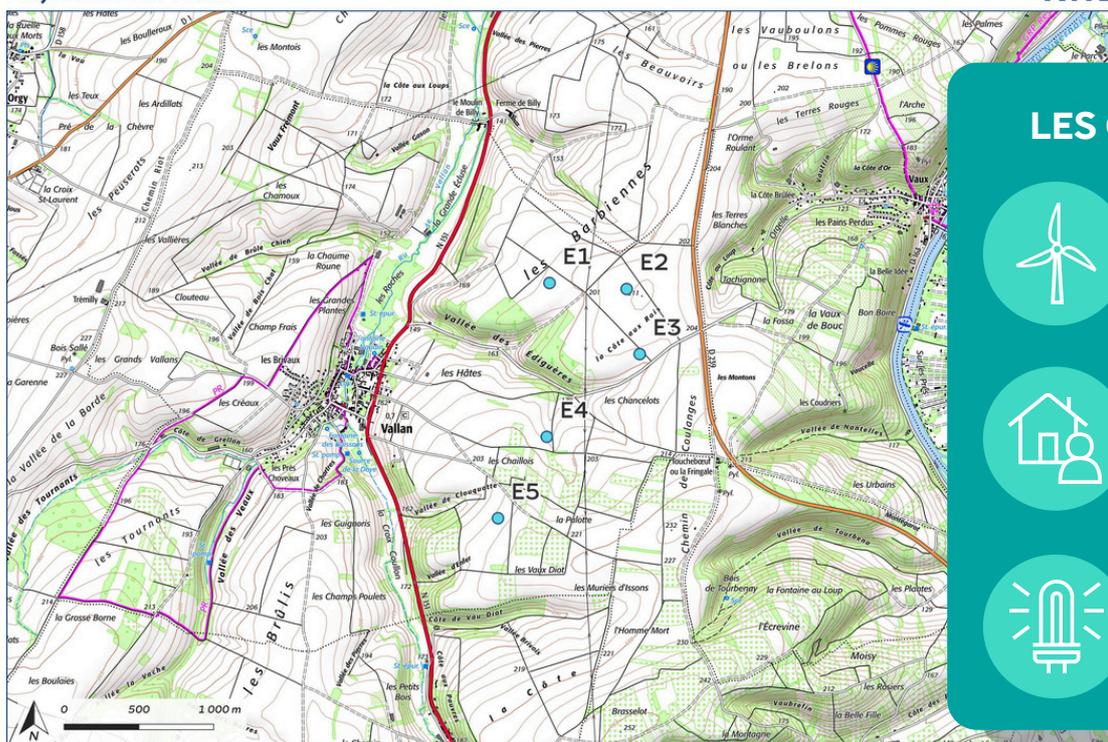
Bonne lecture,

Alia CARADEC

Cheffe de projets éoliens, RWE Renouvelables France

Projet éolien de Vallan

RWE



LES CHIFFRES CLÉS



5 éoliennes

avec une hauteur de 200-220 mètres en bout de pale



760 mètres

de distance minimale aux habitations



13 300 foyers

alimentés en électricité par le parc éolien.

Retour sur les études

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est composé de plusieurs pièces dont l'étude d'impact. Celle-ci comporte trois volets principaux portant sur le paysage, la biodiversité et l'acoustique.

L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques et sur des investigations de terrain. Réalisée par le bureau d'études indépendant IEA sur un cycle biologique complet (un an), elle vise à identifier, analyser et hiérarchiser les enjeux environnementaux de la zone concernée.



OISEAUX

Enjeux modérés

- Faucon crécerelle
- Milan royal
- Milan noir
- Grue cendrée
- Alouette lulu



CHAUVES-SOURIS

Activité importante des noctules et pipistrelles et présence de gîtes potentiels au niveau des bosquets et vergers.

Enjeux principaux lors des périodes de mise-bas et de transit automnal.



FLORE

Enjeux modérés

- Chardon à petites fleurs
- Orobanche violette



© R.M. Bateman

LES MESURES ERC (ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER)

Une fois l'état initial évalué et les impacts bruts identifiés, des mesures adaptées ont été définies selon le principe **Eviter, Réduire, Compenser (ERC)**.

Voici quelques exemples non exhaustifs de mesures prises sur le projet éolien de Vallan :



Évitement de certains habitats à enjeu (bosquets, vergers...)



Adaptation de la période de chantier en fonction des sensibilités écologiques



Bridage des éoliennes pour limiter les risques de mortalité des chauves-souris



Système de détection automatique des oiseaux

Une fois les mesures ERC implémentées, les impacts restants sont appelés "impacts résiduels". L'ensemble des impacts résiduels ont été déterminés comme négligeables pour le projet éolien de Vallan.

L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

L'étude paysagère a été réalisée par le bureau d'études Matutina. Elle permet de faire ressortir les enjeux relatifs au cadre de vie des riverains, du patrimoine et monuments remarquables, ainsi que des grandes aires paysagères de la région. **Plusieurs photomontages ont été réalisés depuis différents points de vue soigneusement sélectionnés afin de mieux visualiser le parc.**



Photomontage depuis l'entrée nord de Vallan, au niveau de l'église et du cimetière



Photomontage depuis la sortie sud d'Auxerre par la D 239 (Voie Romaine)

L'étude paysagère conclut que le projet éolien aura un impact très limité sur la réduction des espaces de respiration (angles de vue dépourvus d'éoliennes) et qu'il n'entraînera aucun risque d'encerclement ou de saturation pour les hameaux environnants.



L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

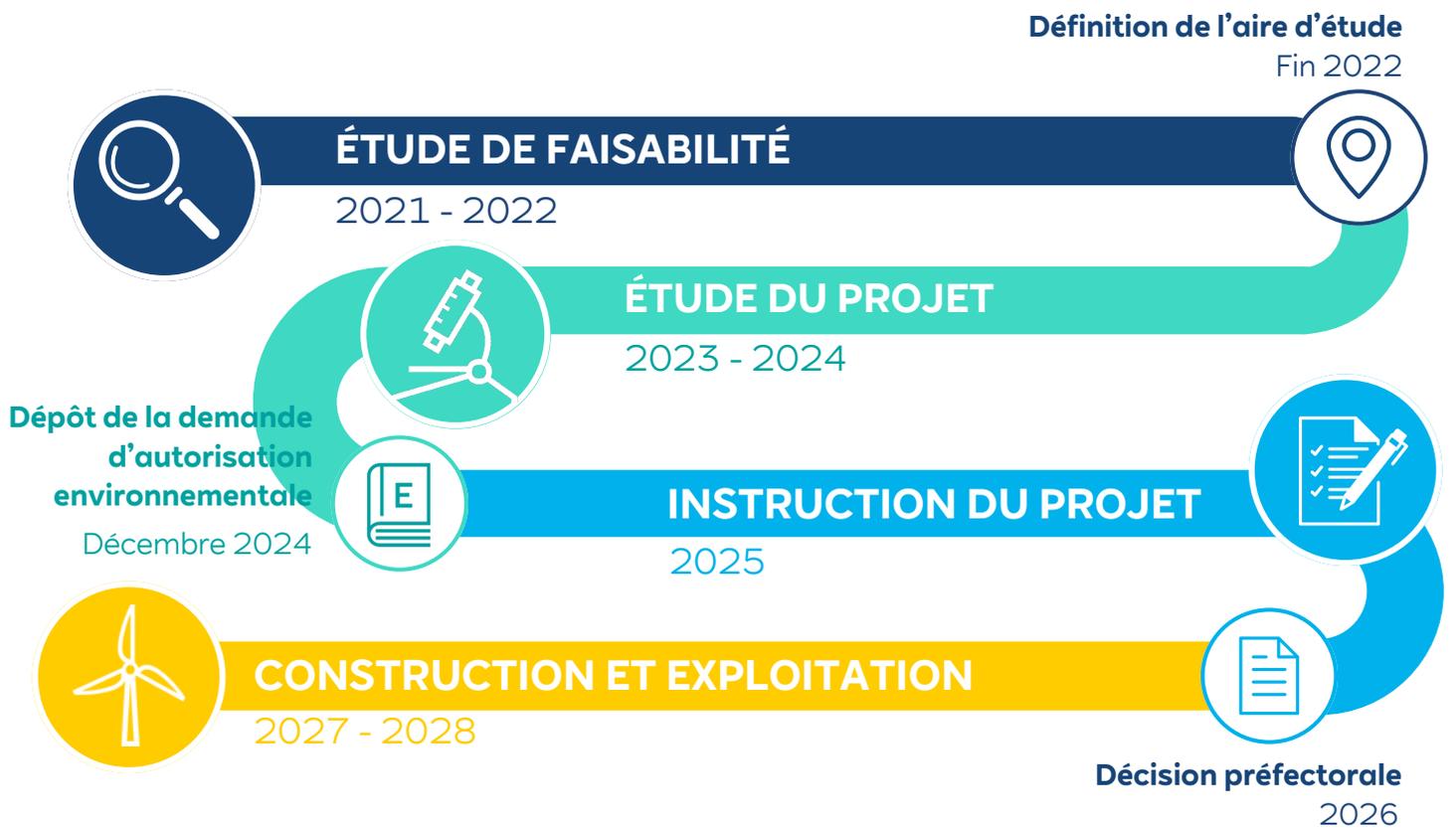
L'étude acoustique a été menée par le bureau d'études indépendant Sixense Engineering au cours des mois de mars/avril 2024. Des sonomètres ont été installés chez des riverains dans les zones d'habitations les plus proches de la zone d'études du projet. Ces mesures nous ont permis d'avoir une connaissance fine du niveau de bruit ambiant actuel en fonction du jour et de la nuit, selon la vitesse et la direction du vent.

Des simulations acoustiques ont par la suite été réalisées afin de modéliser la modification de l'ambiance sonore induite par les éoliennes. Le parc respectera la réglementation en terme de bruit. Un plan de bridage acoustique, qui consiste à ralentir les éoliennes lors de conditions de vents spécifiques, est prévu afin de s'en assurer. Ce plan de bridage pourra être adapté à la suite des contrôles d'émergence acoustique réalisés après la mise en service du parc.



*Photo d'un sonomètre
© Venatech*

Les prochaines étapes



PROCHAINE ÉTAPE : LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur les projets éoliens. Cette phase permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire sera pris en compte par le Préfet du département dans sa décision finale.

Nous vous communiquerons les dates et modalités de la consultation publique dès qu'elles seront connues.

Contactez la cheffe de projet



Alia CARADEC

alia.caradec@rwe.com

50 rue Madame de Sanzillon

92110 Clichy

Pour plus d'informations sur le projet, rendez-vous sur le site dédié :

vallan.projet-eolien.com

